

## **La FECRIS au Conseil de l'Europe**

**Le 18 mars 2005 la « Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe » à voté à l'unanimité moins une voix le rapport de demande de statut consultatif de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS) auprès du Conseil de l'Europe.**

**Ce vote vient après trois longues années marquées de péripéties dues principalement aux pressions exercées par le lobby sectaire international.**

Axée sur la défense des droits de l'homme et de la famille, La FECRIS se propose de participer, notamment, aux groupes de travail «Droit de l'Homme» des OING reconnues par le Conseil de l'Europe.

Créée en 1994, la FECRIS est une association loi 1901 de droit français constituée en fédération d'associations d'aide aux victimes des groupes sectaires nuisibles. Elle fédère aujourd'hui 44 associations réparties sur 27 pays constituant ainsi un réseau de communication et d'informations. Ces associations agissent conformément à une approche déontologique commune principalement marquée par une exigence de neutralité politique, philosophique et religieuse. .

La FECRIS entretient, en particulier, des rapports suivis avec la MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires) en France et avec ses homologues européens tels que le « C.I.A.O.S.N » (Centre d'Information et d'Avis sur les Organisations Sectaires Nuisibles) en Belgique, le « Bundesstelle für Sektenfragen » en Autriche.